



Heures supplémentaires et vente de fond de commerces

Par **Vincalix**, le **08/09/2012** à **02:10**

Bonjour,

Étant actuellement associé (largement minoritaire) dans l'entreprise où je travaille, rien ne va plus entre moi et mon associé, je voudrais partir mais avec un peu d'argent (vu tout ce que j'ai fait ici) mais bien sûr il ne veut rien me donner. Est-il possible que je démissionne et que je l'attaque au prud'homme, car ce qui m'inquiète c'est que l'on a mis le fond de commerce à vendre, est-ce que si la décision du tribunal tombe après la vente, pourrais-je toucher mes sous, ou ce sera trop tard?

Une dernière petite chose, j'ai vu que trop tard que sur le compte associé, moi j'ai un crédit à 0€ alors que lui est à 15000€, ça veut dire quoi? J'me fais pas un peu entourlouper pour le coup?.

Merci à tous

Par **edith1034**, le **08/09/2012** à **08:38**

bonjour,

il n'en sera pas trop tard car il ne pourra pas fermer la SARL avant la fin de la procédure

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

faites organiser une AG qui refuse vos demandes pour justifier de votre lien de subordination
pour tout savoir sur le conseil des prud'hommes

<http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm>

pour la cession du fonds de commerce même s'il est vendu avant c'est la SARL qui touche et non lui il devra présenter des comptes sans dettes et sans procédure en cours

pour tout savoir sur la cession du fonds de commerce

<http://www.fbls.net/commercedroit.htm>